RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 10 MAI 2022

portant nomination au Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

NOR : AGRT2136994A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 611-1 et D. 611-1,

Arrête :

Article 1er

Sur proposition des organismes cités à l'article D. 611-1 du code rural et de la pêche maritime, sont nommés membres du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole, pour une durée de trois ans :

En tant que représentant de l'association Régions de France, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD,

En tant que représentante du conseil national de la montagne, Mme Christine VALENTIN,

En tant que représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités, Mme Christiane LAMBERT (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), M. Samuel VANDAELE, (jeunes agriculteurs), M. Bernard LANNES (coordination rurale) M. Nicolas GIROD, (confédération paysanne),

En tant que représentant d'une organisation représentative du secteur de la production agricole biologique, M. Philippe CAMBURET (fédération nationale d'agriculture biologique),

En tant que représentant de Chambres d'agriculture France, M. Sébastien WINDSOR,

En tant que représentant de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles, M. Dominique LEFEBVRE,

En tant que représentants d'organisations représentatives de la transformation des produits agricoles, M. Dominique CHARGE (la coopération agricole), M. Olivier de BOHAN (la coopération agricole), M. Christian SPIEGELEER (association nationale des industries agroalimentaires), Mme Annick CASTELAIN (association nationale des industries agroalimentaires) et M. Antoine BAULE (association nationale des industries agroalimentaires),

En tant que représentants d'organisations représentatives de la commercialisation des produits agricoles, M. Jacques CREYSSEL (fédération des entreprises du commerce et de la distribution) et M. Christian BERTHE (confédération française du commerce de gros et international),

En tant que représentante d'une organisation représentative de l'artisanat et du commerce indépendant de l'alimentation, Mme Sandrine BIZE (confédération générale de l'alimentation en détail),

En tant que représentant d'une association de consommateur, M. Jean-Louis BLANC (association de défense, d'éducation et d'information du consommateur),

En tant que représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement, Mme Cécile CLAVEIROLE (France nature environnement) et M. Antoine MEUNIER (WWF-France),

En tant que représentant de la propriété agricole, M. Hugues de LA CELLE (fédération nationale de la propriété privée rurale),

En tant que représentants de syndicats représentatifs des salariés des filières agricoles et alimentaires, M. Fabien GUIMBRETIERE (FGA-CFDT) et M. Julien HUCK (FNAF-CGT),

En tant que représentant d'une organisation représentative des propriétaires forestiers privés, M. Antoine PONTON D'AMECOURT (FRANSYLVA-forestiers privés de France).

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une insertion au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 10 MAI 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Julien DENORMANDIE